

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**ADUZIONE DI U CUNTRATTU DI PIANU REGIONALE DI
SVILUPPU DI E FURMAZIONE È DI L'ORIENTAZIONE
PRUFESSIUNALE (CPRDFOP) 2024-2028**

**ADOPTION DU CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE
L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CPRDFOP) 2024-
2028**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2024-2028 est un document contractuel signé par la Collectivité de Corse, l'État et les partenaires sociaux. Le CPRDFOP a vocation à définir des priorités et des plans d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelle (initiale et continue) pour une période de 5 ans afin d'anticiper et de répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires.

Le CPRDFOP est élaboré en cohérence avec d'autres stratégies régionales relatives aux besoins et à l'évolution des compétences, notamment les objectifs révisés du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) inscrit au sein du document « ECUNUMIA 2023 » ainsi que ceux du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), décliné en Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) signé avec l'État.

Il constitue l'instrument central de définition, de planification et de coordination des politiques territoriales en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

Il vise d'une part à renforcer un réseau d'information, d'orientation et d'accompagnement performant, efficace et efficient afin d'aider les publics à effectuer un choix de formation et de carrière éclairé.

Il vise d'autre part à adapter l'ensemble des dispositifs de formation (voie scolaire, apprentissage, formation des demandeurs d'emploi et des salariés) aux réalités économiques et sociales de notre territoire afin :

- ✓ de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des femmes et des hommes ;
- ✓ d'apporter aux entreprises et aux territoires insulaires les compétences nécessaires à leur développement ;
- ✓ d'accompagner les dynamiques territoriales en développant une offre de formation sur l'ensemble de l'île.

1. La méthode d'élaboration du CPRDFOP

L'élaboration du nouveau CPRDFOP 2024-2028 s'est déroulée de façon partenariale et collaborative au sein du Comité Régional pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (CREFOP), l'instance consultative quadripartite Collectivité de Corse, État, Partenaires sociaux et Acteurs locaux. Une Commission *ad hoc* « CPRDFOP » du CREFOP, présidée par Mme Vaninna Chiarelli-Luzi, Conseillère à l'Assemblée de Corse, et co-présidé par M. Louis Ducreux,

Représentant CFDT a été chargée d'élaborer le CPRDFOP.

L'élaboration du nouveau CPRDFOP 2024-2028 s'est construite :

- ✓ à partir de l'évaluation du précédent CPRDFOP 2017-2022 ;
- ✓ mais aussi à partir de remontées de terrain et d'une large concertation à travers des ateliers de réflexion.

Les travaux ont été lancés le 7 juillet 2022 avec la présentation de la méthodologie de travail et ce sont poursuivis au cours de l'année 2023. La commande initiale était la suivante :

- ✓ réaliser un document co-construit qui soit le reflet des travaux menés par l'ensemble des partenaires ;
- ✓ ne pas se contenter d'un bilan quantitatif qui répertorie des indicateurs ;
- ✓ dresser un bilan qualitatif le plus exhaustif possible qui valorise les travaux et projets menés par l'ensemble des partenaires ;
- ✓ en extraire les atouts et faiblesses qui constitueront la priorité du prochain document.
- ✓ construire *in fine* un document de réflexion qui apporte une véritable plus-value et soit le point de départ du prochain CPRDFOP ;

Six ateliers thématiques, correspondant aux six objectifs opérationnels du précédent CPRDFOP ont été mis en place entre le 19 et le 26 septembre 2022.

- ✓ Atelier 1 : Renforcer l'observation régionale emploi-formation (lundi 19 septembre)
- ✓ Atelier 2 : Structurer l'orientation tout au long de la vie (mardi 20 septembre)
- ✓ Atelier 3 : Mieux coordonner les dispositifs et les moyens autour de l'orientation et de la formation (mercredi 21 septembre)
- ✓ Atelier 4 : Favoriser l'individualisation des parcours (jeudi 22 septembre)
- ✓ Atelier 5 : Apporter une plus-value professionnelle grâce à la langue corse (vendredi 23 septembre)
- ✓ Atelier 6 : Faciliter le lien entre la formation et le monde économique (lundi 26 septembre)

Ces ateliers se sont tenus en visioconférence afin d'optimiser le taux de participation. Ce ne sont pas moins de 22 directions, services, associations ou structures qui ont été représentés, véritable gage de co-construction.

L'objectif de ces ateliers était d'analyser les actions réalisées et d'approfondir la réflexion sur la pertinence de reconduire les actions dans le nouveau CPRDFOP tout en relevant les enjeux et défis structurels futurs pour la Corse :

- ✓ défi démographique, la population corse devrait atteindre 371 000 habitants d'ici 2070 ;
- ✓ défi économique, quelles compétences pour les emplois de demain ?
- ✓ défi écologique, la transition écologique impacte le marché de l'emploi d'où l'importance croissante de consolider la soutenabilité de notre économie insulaire via le levier de la formation.

Pour rappel, les 6 objectifs opérationnels du CPRDFOP 2017-2022 étaient les

suivants :

- ✓ Objectif 1 : Renforcer l'observation emploi-formation ;
- ✓ Objectif 2 : Structurer l'orientation professionnelle tout au long de la vie ;
- ✓ Objectif 3 : Mieux coordonner les dispositifs les moyens autour de l'orientation et de la formation en optimisant l'offre de formation professionnelle ;
- ✓ Objectif 4 : Favoriser l'individualisation des parcours en améliorant l'adaptabilité de l'offre de formation.
- ✓ Objectif 5 : Apporter une plus-value professionnelle grâce à la langue corse.
- ✓ Objectif 6 : Faciliter le lien entre la formation et le monde économique.

Ces ateliers ont donc permis d'évaluer le précédent CPRDFOP avec ses points forts et ses points à améliorer et sur cette base, à engager une large concertation à travers des ateliers de réflexion permettant de dégager les priorités du nouveau CPRDFOP.



Points forts

- ✓ Un document coconstruit et partagé.
- ✓ Une instance de travail proactive dans le suivi, la construction et l'évaluation du CPRDFOP.
- ✓ Une coordination et une animation dynamique et réactive de la Direction de la Formation
- ✓ Une mise en synergie des acteurs de la formation et de l'orientation.
- ✓ Des actions innovantes et adaptées au tissu socio-économique.
- ✓ Des acteurs impliqués et engagés au service de l'action.



Points à améliorer

- ✓ Mieux identifier des pistes d'actions réalistes et réalisables.
- ✓ Veiller à l'opérationnalité des projets.
- ✓ Désigner un référent en charge du suivi et de l'évaluation pour chaque fiche.
- ✓ Réaliser des points d'étape réguliers au sein de la commission CPRDFOP.
- ✓ Proposer des indicateurs d'évaluation qualitatifs, plus adaptés aux objectifs du CPRDFOP.

Afin d'élaborer le CPRDFOP 2024-2028 les acteurs du CREFOP ont souhaité au préalable lors des concertations :

- ✓ une observation des impacts socio-économiques post-pandémie précisant l'état du marché du travail de l'emploi, des problèmes de recrutement dans certains métiers, des secteurs en déficit d'attractivité, des freins persistants à l'emploi et autres changements observés dans le rapport au travail. L'accélération du numérique et le poids croissant des contraintes écologiques imposant de nouvelles attentes en termes de compétences et de qualifications ;
- ✓ un programme de formations professionnelles (initiale et continue) qui intègre les objectifs du développement économique insulaire (SRDEII) eu égard aux

transitions énergétique et numérique et qui permette de ce fait aux publics concernés de sécuriser leurs parcours ;

- ✓ outre l'engagement attendu des publics ciblés, celui des entreprises au cours du processus de formation est aussi nécessaire à la réussite des politiques impulsées ;
- ✓ une lisibilité accrue des politiques d'orientation et de formation, nécessitant des dispositifs avec des procès plus simples et plus accessibles notamment en termes d'information. La proximité avec les publics ciblés étant une condition essentielle pour favoriser l'accès et/ou le maintien et/ou le retour en emploi.

Il est important de noter que le CPRDFOP s'est également nourri de remontées de terrain issues des CLF, les **Comités Locaux de Formation**. Ainsi, entre février 2022 et février 2023, près de 250 personnes ont participé à ces concertations territoriales **organisées** par la Collectivité de Corse et France Travail.

Quatre types de réunions ont été menées :

- ✓ des réunions territoriales sur les sept zones d'emploi abordant un ou plusieurs secteurs et permettant de recenser les besoins en compétences transversales tout en identifiant des problématiques emploi/ formation plus larges (7 CLF) ;
- ✓ des réunions complémentaires plus resserrées autour d'un secteur (2 CLF) ;
- ✓ des rencontres avec 3 OPCO : AKTO (sûreté), Uniformation (cohésion sociale), AFDAS (industries créatives, des médias, du sport, du tourisme, de la culture, des loisirs, du divertissement et de la communication) ;
- ✓ deux réunions territoriales. Une première réunion de lancement, une seconde de restitution.

Les CLF ont permis de faire émerger des besoins en compétences et en formation. À cette fin, un état des lieux des besoins exprimés a été dressé. Il permet d'avoir une visibilité, par territoires, des besoins en compétences et en formation.

Mais ces concertations ont également fait ressortir des problématiques emploi-formation de plusieurs ordres.

Tout d'abord des problématiques liées au contexte socioéconomique.

En effet, des éléments tels que la sortie de crise sanitaire avec des aspirations professionnelles remises en question ou encore un taux de chômage historiquement bas qui contraint les entreprises à déployer de nouvelles méthodes de recrutement, sont autant de changements qui influent sur le marché du travail. Le vieillissement des salariés dans certains secteurs est également un élément de contexte démographique à prendre en compte pour préparer l'avenir. À ce stade c'est un vrai besoin quantitatif de main d'œuvre qui a été exprimé.

D'autres problématiques plus récurrentes ont été abordées.

Parmi celles-ci, on retrouve :

- ✓ la nécessité d'un appareil de formation plus souple dans sa forme et son contenu, plus réactif qui réponde aux besoins des entreprises à court et moyen terme ;

- ✓ l'importance de veiller à la qualité des formations dispensées ;
- ✓ la promotion de l'individualisation des parcours ;
- ✓ une meilleure prise en compte des publics spécifiques (travailleurs handicapés, illettrés, jeunes) ;
- ✓ la manque d'appétence pour certains métiers qui recrutent ;
- ✓ des freins d'accès à la formation liés au transport ou à l'hébergement ;
- ✓ le manque de visibilité de l'offre de formation ;
- ✓ la fidélisation des employés.

Des questionnements liés à la forte ruralité ont également été cités comme le développement du télé-enseignement et la mise en place de tiers lieux, pour faciliter l'accès à la formation dans les zones rurales, ainsi que les problèmes liés au transport ou à l'hébergement.

Ces concertations ont abouti à un document de restitution élaboré par le cabinet MSC qui a accompagné la Collectivité de Corse et France Travail dans la mise en œuvre de cette expérimentation.

Ce document, étayé par l'évaluation du précédent CPRDFOP, a constitué la matière première dont la commission CPRDFOP s'est emparée afin de construire un document opérationnel et répondant aux besoins du terrain.

Pour y parvenir, tout en répondant à la nécessité de co-construction, la commission CPRDFOP a réuni les acteurs du champ emploi-formation lors d'une journée de travail à Corte le 13 juin 2023.

30 participants ont ainsi pu opposer leur expertise à travers 4 ateliers :

1. Comment mieux identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires ?
2. Comment attirer les publics vers la formation ?
3. Comment améliorer l'entrée en emploi après la sortie de formation ?
4. Comment mieux prendre en compte la langue et la culture corse dans la formation professionnelle ?

À l'issue de cette journée de travail, 11 actions concrètes et réalisables ont vu le jour. Elles ont permis de définir les 4 défis retenus pour le nouveau CPRDFOP 2024-2028.

D'autres travaux viennent en complément du CPRDFOP et participent aux défis que devra relever notre système de formation, deux exemples peuvent être présentés.

L'interconsulaire régionale (CMAR et CCIR) s'est vu confier dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences 2019-2023, la mise en place d'un **dispositif de collecte permanent des besoins en compétences et formation des entreprises** sous forme d'enquêtes et d'audits en face à face. Ce dispositif visait à caractériser les besoins en compétences des entreprises et à tester une nouvelle méthode pour y répondre en continue.

Il s'agissait notamment :

- ✓ de rendre le système plus agile pour faciliter la rencontre entre la demande et

- l'offre de compétences dans un contexte en forte évolution ;
- ✓ d'engager des actions ciblées sur des compétences qui vont fortement croître en lien avec les mutations technologiques, notamment les compétences sociales et émotionnelles et les compétences technologiques avancées,
 - ✓ d'engager des actions ciblées sur les secteurs d'avenir / marchés clés de notre économie.

I scontri di a furmazione professionale, les assises de la formation professionnelle organisées en octobre 2023 par la Collectivité de Corse, en partenariat avec les services de l'État.

Ces rencontres furent l'occasion de réunir tous les acteurs de la formation professionnelle autour de conférences, tables rondes et ateliers. Les objectifs de ces rencontres étaient :

- ✓ d'établir et partager un état des lieux de la situation de l'emploi en Corse avec les acteurs du monde socio-professionnel afin d'anticiper et préparer les évolutions du tissu économique insulaire ;
- ✓ de préparer l'évolution de la carte des formations pour répondre aux besoins en compétences des territoires et préparer l'avenir ;
- ✓ de renforcer les compétences, les qualifications et les possibilités d'insertion de nos élèves ;
- ✓ de faire connaître la formation professionnelle en Corse et ses acteurs comme une voie de réussite et d'excellence.

La mobilisation des membres du CREFOP tout au long du processus : de la saisie des problématiques (enjeux, besoins identifiés) à la formalisation des orientations a permis de faire émerger **4 défis et 11 objectifs opérationnels**, lesquels sont en cohérence avec les autres plans et schémas (PRIC, SRDEII).

2. Les orientations du CPRDFOP 2024-2028

Afin d'assurer ses fonctions d'anticipation, de suivi et de réajustement des processus d'orientation et de formation, les quatre défis du CPRDFOP 2024-2028 s'inscrivent en lien avec les évolutions des données socioéconomiques. Dans cette intention, un diagnostic recensant les éléments conjoncturels majeurs de l'économie corse (Population, Activité économique, Emploi et Marché du travail, formation) a été réalisé ainsi qu'un diagnostic lié aux données insertionnelles issues des différents types de formations professionnelles (Apprentissage, Enseignement professionnel, Cursus professionnalisants du Supérieur, Programme Régional de Formation Professionnelle ou encore de l'Enseignement technique agricole).

L'opérationnalisation du CPRDFOP 2024-2028 repose sur **quatre défis** qui visent à encourager des approches novatrices qui s'ajustent aux publics, aux secteurs professionnels et au contexte socio-économique de la Corse.

Pour rappel, les quatre défis qui structurent les actions sont :

- ✓ Mieux identifier et partager les besoins des entreprises et des territoires
- ✓ Attirer davantage les publics vers la formation
- ✓ Améliorer l'entrée en emploi après la sortie de formation
- ✓ Mieux prendre en compte la langue et la culture corse dans la formation

professionnelle

Chaque défi se décompose en **objectifs à atteindre** qui constituent le cœur des actions à mettre en œuvre.

Des actions concrètes, réalisables et répondant à une volonté commune d'optimiser l'appareil de formation.

Sont également définis les cibles, le contexte, la finalité et la méthode d'action.

Chaque objectif est défini à travers :

- ✓ son pilotage ;
- ✓ les partenaires impliqués ;
- ✓ l'éventuel calibrage financier ;
- ✓ le territoire géographique ;
- ✓ et une description de l'action.

L'opérationnalisation du CPRDFOP est synthétisé par un tableau récapitulatif en annexe de ce rapport : défis, objectifs et problématiques associées et contexte.

Pour information, le projet de CPRDFOP 2023-2028 a été approuvé en plénier du CREFOP réuni le 5 juin 2024.

La Commission *ad hoc* « CPRDFOP » a vocation à assurer le suivi du CPRDFOP via des diagnostics. Les rendus sont présentés en Bureau du CREFOP en tant qu'instance consultative quadripartite et superviseur des travaux de la Commission, lequel mesure l'état d'avancement au regard des objectifs ciblés et propose si des ajustements doivent être opérés en fonction des changements conjoncturels ou contextuels constatés.

Le Bureau du CREFOP est autorisé, sur proposition du Plénier, à initier des éléments d'actualisation du CPRDFOP. Cette démarche permettant d'intégrer les évolutions légales, réglementaires et/ou de conjoncture socioéconomique susceptibles d'avoir des effets tangibles sur la réalisation des défis et objectifs préalablement établis.

Le suivi opérationnel des 4 défis et 11 objectifs opérationnels décliné en fiches actions s'effectuera via une mesure de l'état d'avancement des actions, où les points positifs, négatifs, insuffisants et propositions de résolutions seront établis.

Les ajustements proposés devront permettre d'atteindre les objectifs opérationnels annoncés et liés aux 4 défis stratégiques définis.

Toute modification potentielle du CPRDFOP sera soumise par le Bureau à l'avis du Plénier du CREFOP. Les signataires pourraient s'accorder sur une clause de revoyure en milieu d'exercice.

Enfin, en complément des annexes du CPRDFOP 2024-2028, plusieurs documents et études qui ont nourris son élaboration pourront être mis à la disposition des Conseillers à l'Assemblée de Corse qui le souhaitent. Il s'agit notamment :

- de diagnostics sur les dynamiques d'évolution des métiers en Corse, Un

- éclairage sur 5 secteurs (Agriculture, BTP, Commerce, HRT et Santé) à travers les métiers qui recrutent, les métiers en tension et les perspectives d'évolution (Production Carif Oref de Corse) ;
- de l'étude « Que deviennent les stagiaires formés dans le cadre du programme de formation professionnelle mis en œuvre 2020 ? (Production Carif Oref de Corse) ;
 - du rapport final concernant les Comité Locaux Formation (CLF).

Au regard du rapport et des différents documents présentés, il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver le CPRDFOP Corse pour la période 2024-2028.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.